ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dysfonctionnement service TESE

Question écrite n° 27005

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé sur les dysfonctionnements du service TESE (titre emploi service entreprise) qui dépend de l'Urssaf. Le TESE est un dispositif gratuit du réseau des Urssaf destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés et à faire gagner du temps aux employeurs dans la gestion administrative de leur personnel. Les avantages procurés par ce système doivent être conservés. Or certaines situations complexes viennent perturber ce mécanisme et peuvent entraîner des désagréments pour les utilisateurs. Lors d'un changement de centre Urssaf dû à un déménagement dans un autre département, des difficultés peuvent survenir pour le transfert du compte TESE, empêchant l'édition des bulletins de salaire de la période, primordiale pour le calcul des droits à la retraite, entre autres. Il lui demande donc quelles mesures elle souhaite prendre afin de rendre plus efficaces les transferts de compte TESE lors d'un déménagement entre deux départements, pour éviter que ce système « simplificateur », ne soit en réalité que plus complexe.

Données clés

Auteur : M. Loïc Prud'homme
Circonscription : Gironde (3e circonscription) - La France insoumise
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27005
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme Dubos)
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 février 2020, page 1409
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)